GREI

GROUPE • RÉGIONAL • EXPERTISE • IMMUNISATION

CAPSULE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

NOVEMBRE 2019

QUESTION

Un vaccin vivant-atténué (RRO-Var) a été administré par la voie d'administration IM plutôt que SC. De plus, durant la même intervention un vaccin inactivé (Infanrix hexa) devant être administré IM a été administré SC.

Doit-on reprendre les injections avec la bonne voie d'administration?

RÉPONSE

Lorsqu'un vaccin vivant atténué a été administré par voie IM plutôt que par voie SC tel que recommandé dans le PIQ :

- Ne pas redonner la dose, car la réponse immunitaire est aussi bonne.
- La voie d'administration n'influence pas la réponse immunitaire parce que les virus vaccinaux pénètrent rapidement dans le sang et se répliquent dans les cellules de l'hôte disséminées à travers tout le corps

Lorsqu'un vaccin inactivé a été administré par voie SC plutôt que par voie IM tel que recommandé dans le PIQ :

- Redonner la dose par la voie recommandée (IM) :
  - Le même jour si l'erreur est constatée sur place.
  - En respectant l'intervalle minimal depuis la dose administrée incorrectement si l'erreur n'est pas constatée sur place.

En plus de ces principes de base, des exceptions existent pour certains vaccins. Se référer au Protocole d'immunisation du Québec pour en savoir plus sur ces exceptions.

À retenir : La voie d'administration recommandée dans le calendrier doit être celle utilisée.

Référence : PIQ/Vaccinologie pratique/Principes pour l'administration des vaccins

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

RÉDACTEUR : Mylène Lévesque, conseillère soins infirmiers, CISSS de la Montérégie-Centre

Collaborateur : Équipe immunisation de la Direction de santé publique

Québec